

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2024

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2024

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 15 mars 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 15 mars.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 09/07/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 15 mars 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 8 décembre 2023
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 21 décembre 2023

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Compte financier 2023
2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartes - 2023-2027
3. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges - 2023-2027
4. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et techniques - 2023-2027

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

5. Délibération relative aux conditions d'attribution et au barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des hospitalo-universitaires

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

6. Délibération relative au calendrier universitaire 2024-2025
7. Délibération relative à l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE
8. Délibération relative aux modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2024-2025
9. Délibération portant renouvellement de la convention de double diplomation en licence économie avec l'université de Sfax (Tunisie)

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
HAMADA Moïnaecha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Présent	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>BARODINE Anaël</i>	Présent	
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>JONEL BASSADILA Derc Bercy</i>	Présent	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	M. NEDJAI
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Excusée	Mme BELLANDO
ROSTANT Julien	Excusé	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	M. HENRY
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia	Excusée	
MALBO Gérard (suppléant)	Excusé	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 20

Nombre de procurations : 5

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BOUVET, Agent comptable
M. BOYER, Directeur Général du CHUO
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
M. PALLU, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services
M. SEKKO, Directeur de l'IUT de Chartres
M. SORNIQUE, Vice-président Etudiants
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT de Bourges

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

M. ANDREAZZA, Vice-Président délégué "Projet de transformation Minerve" France 2030
M. LHUISSIER, Commissaire aux comptes
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h07. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

« Journée France » à Doha :

Le Président informe de sa participation à la « Journée France » qui s'est tenue à Doha le 18 février 2024. Cet évènement a rassemblé plusieurs Présidents d'universités françaises et s'inscrit dans une dynamique affirmée de l'Etat du Qatar de renforcer ses partenariats éducatifs et culturels avec la France. Les échanges qui ont eu lieu ont révélé la volonté du Qatar d'établir des collaborations principalement orientées vers des mobilités sortantes permettant aux étudiants de suivre des cours en français en Europe, plutôt que d'accueillir des étudiants français. Le Président a souligné que l'Institut de Français, en tant que service commun de l'Université d'Orléans, joue un rôle essentiel dans la politique internationale de l'établissement en proposant des cours de français langue étrangère (FLE) à un public étranger non francophone ou allophone. Ce service proposé par l'Université a particulièrement séduit les collègues qataries, conscients de l'importance de cette structure pour leurs étudiants, tant pour des raisons linguistiques que culturelles. Le Président rappelle le contexte de fermeture des écoles américaines au Qatar, soulignant que seules les disciplines classées parmi les 300 meilleures au niveau mondial ont été retenues. Ces disciplines concernent pour l'Université d'Orléans des domaines tels que l'économie, les géosciences, les mathématiques et l'énergie (davantage axés sur la recherche que sur la formation en ingénierie).

Les discussions se poursuivront dès le début du mois d'avril, avec l'objectif exprimé par les interlocuteurs de parvenir à des conventionnements dès septembre 2024 ou au plus tard en septembre 2025. Cette collaboration revêt un intérêt particulier dans la mesure où le Qatar est en pleine transition et que le fait de contribuer à la formation de ses futurs cadres revêt une importance significative pour l'avenir. Le Président cite quelques universités qui ont participé à la journée à savoir l'Université Bretagne Occidentale, l'Université de Bordeaux, l'Université Paris-Panthéon-Assas ainsi que l'Université de Marseille.

Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) :

Le Président rappelle que la stratégie votée par le Conseil d'Administration et déployée par l'Université prévoyait de demander deux à trois chaires par an sur une période de trois ans. Le Ministère s'était engagé à garantir l'obtention d'une chaire par an. L'Université d'Orléans a toutefois décidé de solliciter davantage de chaires afin d'augmenter ses chances de succès. Cette approche a porté ses fruits puisque l'Université d'Orléans vient de se voir attribuer deux chaires pour l'année 2024 : la première porte sur la recherche et l'innovation en cosmétiques (Institut de Chimie Organique et Analytique - UFR Sciences et Techniques) et la seconde sur l'intelligence artificielle au service de la santé et de l'environnement (Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans). La question demeure ouverte entre la faculté de médecine, l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC) ou l'UFR Sciences et Techniques (ST) en ce qui concerne l'affiliation de cette chaire à une composante.

Le Président félicite ce résultat remarquable, qui porte à six le nombre total de chaires obtenues par l'Université à ce jour, confirmant ainsi que la volonté d'atteindre un certain niveau d'exigence dans les recrutements porte ses fruits et qu'il est essentiel de poursuivre dans cette voie.

Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours :

Le Président annonce le départ de G. HALBOUT, appelé par Matignon pour occuper le poste de conseiller auprès du Premier Ministre. L'académie se retrouve, par conséquent, sans Recteur, et son remplaçant devrait être nommé sous peu.

Visite du Président-Directeur Général (PDG) de l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM), Didier SAMUEL :

Le PDG de l'INSERM, M. SAMUEL assistera à l'inauguration de l'Accélérateur de Recherche Technologique (ART) - INSERM le mardi 26 mars 2024. Le programme est en cours de finalisation mais devrait démarrer par une visite du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) et des locaux en cours d'installation ainsi que des locaux de l'ancienne Centre de Microscopie Electronique (CME) à l'université suivi d'une présentation des travaux scientifiques de l'ART. La rencontre se clôturera par un temps d'échange. La liste des invités est réduite, l'INSERM ayant procédé à une sélection rigoureuse des participants, limitée aux Présidents ou Directeurs Généraux des établissements concernés, accompagnés de leurs Vice-présidences Recherche, du Directeur de cabinet et de la Directrice Générale des Services.

Visite du Directeur général délégué à la science du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Alain SCHUL :

Le Directeur général délégué à la science, M. SCHUL, « numéro 2 » du CNRS sera présent à Orléans le mercredi 20 mars 2024. Cette visite sera combinée avec une visite de l'OSUC par la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Mme BROCAS sur le thème de l'eau. Le Président rappelle que Mme BROCAS est actuellement Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret mais également Préfète coordonnatrice du bassin Loire Bretagne. La visite est en cours de préparation.

Le Président considère ce type de visite comme un excellent signe pour l'Université d'Orléans.

Présentation de Loire Val-Health :

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Ministre de la Santé seront présentes à l'Université de Tours le 22 mars pour l'inauguration de la Faculté d'odontologie. Cet évènement sera également l'occasion d'une présentation de Loire Val-Health, projet sélectionné dans le cadre du projet ExcellencES, financé par France 2030 et commun avec l'Université d'Orléans notamment, qui vise à créer un pôle régional interdisciplinaire d'enseignement et de recherche en santé humaine et animale débouchant sur des innovations thérapeutiques.

Echange avec le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) le 21 mars 2024 :

Le Président annonce la prochaine rencontre avec le CNESER destinée à présenter l'offre de formation de l'Université d'Orléans. Il sera, pour ce faire, accompagné du Vice-président Formation et Vie Universitaire M. RINGUEDE. Cette réunion vise à recueillir l'avis du CNESER sur l'offre de formation proposée, avis qui précède la validation de l'accréditation par le Ministère. Cet avis, bien que consultatif, revêt une importance particulière sur le plan politique et se concentre sur la question de l'adéquation entre l'offre de formation et les moyens alloués.

Vice-présidence du programme Minerve :

Le Président rappelle que la Vice-présidence du programme Minerve avait été confiée à M. MOREIRA. Ce dernier a cependant décidé de se retirer du pilotage du programme suite à l'obtention récente d'une bourse consolidator du Conseil européen de la recherche (ERC), la plus haute distinction du Conseil européen de la recherche, qui demande un investissement considérable en temps et en engagement.

Pascal ANDREAZZA, professeur des universités à l'UFR Sciences et Techniques (ST), qui est déjà fortement impliqué dans le projet au sein de cette UFR, a accepté de prendre le relais de la direction du programme. Le Président propose à M. ANDREAZZA de se présenter devant les administrateurs.

Actuellement professeur de physique à l'UFR ST et physicien de la matière condensée, M. ANDREAZZA poursuit ses travaux de recherche au sein du laboratoire Interfaces, Confinement, Matériaux et Nanostructures (ICMN). Il a été impliqué dès les débuts des réflexions dans le groupe de travail à l'origine du programme Minerve. M. ANDREAZZA travaille également avec Mme TURCU sur la partie concernant les nouveaux modèles de formation pour l'UFR ST.

Le Président souligne l'engagement soutenu de M. ANDREAZZA au sein du groupe de travail et le remercie d'avoir accepté de prendre la responsabilité du programme Minerve.

Procès-verbal du 17 novembre 2023 :

Le Président indique avoir été interpellé par M. TOUMI suite à la publication du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023. Le Président rappelle que M. TOUMI avait été suspendu pour des motifs liés à une procédure pénale. Il a été mis fin à sa suspension suite à une décision du Conseil d'Etat et M. TOUMI a donc automatiquement réintégré l'Université. M. TOUMI, qui jusqu'à sa réintégration était noté « absent », a été noté comme étant « excusé ».

Le Président soumet au vote des administrateurs la précision portée au contenu du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 17 novembre 2023 suivante : « Suite à la non mise à jour de la liste de diffusion, M. TOUMI, administrateur dans le corps des Professeurs et assimilés, n'a pas reçu les documents avant le Conseil d'Administration (CA). La mise à jour de cette liste n'a été réalisée que suite au Conseil d'Administration. »

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ Vote du Conseil : adoption à l'unanimité.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points à l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du 8 décembre 2023

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le procès-verbal du 8 décembre 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 8 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

- Approbation du Procès-Verbal du 21 décembre 2023

Le Président présente le projet de procès-verbal puis s'enquiert des questions et observations des administrateurs.

M. BOCHE souhaite apporter une correction en page 15 du projet de procès-verbal dans la partie relative au protocole « télétravail ». Il est, en effet, écrit que : « Le Président indique que le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ont voté en faveur du projet alors que la FSU, le SNPTES ont voté contre ».

M. BOCHE rappelle en effet que le SGEN-CFDT correspond à un seul et même syndicat et demande à ce que le paragraphe soit corrigé en conséquence de la manière suivante : « Le Président indique que le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN) - Confédération française démocratique du travail (CFDT) a voté en faveur du projet alors que la FSU, le SNPTES ont voté contre ».

Le Président soumet le procès-verbal du 21 décembre 2023 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Compte financier 2023

Le Président rappelle que le compte financier est un document essentiel qui rend compte du résultat de l'exercice, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses inscrites au budget initial et effectivement réalisées de l'année 2023. Trois présentations seront par conséquent réalisées : la présentation du rapport de l'ordonnateur tout d'abord, celle de l'Agent Comptable ensuite, s'en suivra enfin la présentation du Commissaire aux Comptes. Le Président propose d'enchaîner ces trois présentations avant d'entamer les échanges et discussions.

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières, M. BOUVET, Agent Comptable, et M. LHUISSIER, Commissaire aux comptes, à présenter le projet de compte financier 2023.

Mme LETORT tient tout d'abord à remercier les services de la Direction des Affaires Financières, l'Agence Comptable mais également la Direction des Ressources Humaines pour leur contribution dans le cadre de l'élaboration de ce compte financier.

Les présentations sont jointes en annexes.

Le Président remercie les collègues qui ont travaillé sur ce compte financier. Il remercie également le Rectorat pour son concours régulier qui a permis de détecter quelques anomalies, notamment en ce qui concerne un problème de conversion en Equivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT). En analysant ce compte financier, le Président souligne que l'université semble avoir retrouvé un fonctionnement normal après la crise sanitaire. Le taux d'exécution atteint désormais quasiment le même niveau qu'avant la crise, de même que les frais de missions et le nombre de missions réalisées, ainsi que les frais de restauration. Ces observations indiquent une reprise de la vie institutionnelle après les perturbations subies. Le Président est également satisfait de constater que les opérations reportées à plusieurs reprises semblent désormais soldées, bien qu'il reconnaisse qu'un travail important reste à accomplir en matière de construction budgétaire.

Le Président souligne, par ailleurs, un autre aspect qui met en lumière la nécessité de perfectionner la construction budgétaire. Il rappelle avoir prévenu, lors du vote du budget rectificatif que le taux d'exécution en fonctionnement, constaté à 35% à ce moment-là, ne serait pas atteint. Le compte financier actuel confirme cette estimation. Les écarts persisteront tant que l'université continuera à prévoir des dépenses supérieures à ses capacités réelles. Cette question devra être abordée lors de l'élaboration du budget initial pour 2025. Le Président reconnaît également que les estimations concernant les investissements ont progressé de manière satisfaisante. En ce qui concerne la masse salariale, les données sont relativement bien exécutées, à l'exception des augmentations exogènes, de la masse salariale financée sur la masse salariale de l'État, qui affiche, par ailleurs, un excellent taux d'exécution. La partie relative aux ressources propres principalement celles liées à la recherche (projets ANR, financements européens, régionaux) et à certains postes au sein de certaines composantes, demande, en revanche, une attention particulière.

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME met en évidence une erreur dans le rapport de l'agent comptable (page 7) où il est mentionné une augmentation des produits de 6 428€ en 2023 (par rapport à 2022) alors qu'il s'agit probablement d'une augmentation de 6 428k€. M. ALLAUME souhaite ensuite revenir sur le préambule du rapport de gestion de l'ordonnateur dans lequel il est indiqué que : « L'exercice 2023 a vu notamment (...) la revalorisation du RIFSEEP par l'établissement pour

les personnels administratifs. ». Il propose ainsi de spécifier que cette revalorisation concerne soit les cadres administratifs, soit les personnels administratifs et techniques de manière plus générale.

M. ALLAUME aborde ensuite la question de la diminution du coût des fluides, qui serait attribuée en partie à des fermetures administratives (mentionnées à la page 12), supposant qu'il pourrait s'agir des fermetures pendant les congés d'hiver. Il exprime le doute du SNPTES-UNSA, dont il est le représentant, concernant les effets de ces fermetures.

Le Président précise que la fermeture des congés de décembre est récurrente mais qu'il est ici question de la fermeture décidée sur les vacances d'hiver.

Il est, par ailleurs, indiqué en page 21 que l'évolution de la masse salariale était attribuée au schéma d'emplois des enseignants-chercheurs et des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS). M. ALLAUME tient à souligner que le schéma d'emplois pour l'année 2023 connaît une diminution de 216 000 Euros pour les BIATSS, tandis qu'il enregistre une augmentation de 78 000 Euros pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Il ne s'agit donc pas des mêmes contributions pour les deux populations.

Répondant à la demande de précision du Président, M. ALLAUME précise qu'il s'agit des facteurs d'évolution de la masse salariale. Il est ainsi indiqué que les schémas d'emplois des personnels BIATSS et enseignants et enseignants-chercheurs contribuaient à une baisse d'environ - 400 000 Euros.

Le Président indique qu'une approche identique est adoptée en ce qui concerne l'indemnitaire. L'évolution de la masse salariale ne fait pas de distinction entre les différentes catégories de personnels. Le Président souhaite éviter d'entrer dans des comparatifs dangereux pour assurer la cohésion de l'établissement.

M. ALLAUME revient sur le paragraphe relatif aux provisions pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) issue de la page 12 du rapport du Commissaire aux Comptes. Ce rapport révèle, en effet, un solde d'ouverture d'un montant de 70 000 € et une provision non utilisée d'environ 53 000 €. Il s'étonne de ces données alors que le CIA concerne une prime exceptionnelle pour les personnes BIATSS, attribuée dans le cadre d'un investissement supplémentaire au regard d'un certain nombre de critères.

Ce constat laisse donc supposer soit une mauvaise utilisation de ce solde, soit l'estimation d'une insuffisance de personnels BIATSS méritants au sein de l'établissement.

Concernant la question relative aux fluides, le Président signale qu'il s'agit d'une baisse par rapport aux prévisions de hausse des coûts et des consommations. Ce constat est lié à la fermeture de l'établissement mais aussi à la température moyenne qui a été plus élevée.

Mme RAMBERT précise que 5,4 Millions d'Euros ont été consommés contre 7 Millions prévus au budget initial.

M. BOUVET rappelle que les CIA correspondent à des provisions, à savoir des charges probables à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable qui n'est pas encore définitivement connu. Il rappelle que les CIA ne sont pas versés sur une année courante mais subissent un décalage car ils concernent une année universitaire qui s'étend sur deux exercices comptables. La part du CIA qui sera versée pour la période universitaire 2022-2023, et celle au titre de la période 2023 sont ainsi estimées à un certain montant (qui est provisionné). Ce montant est réévalué chaque année. Le retard dans le versement de ces compléments d'indemnités au cours des deux dernières années a conduit à une reprise sur provision afin de ramener le solde à un seul exercice, couvrant la période de septembre à décembre 2023. M. BOUVET précise que ces éléments doivent être distingués de la question du versement effectif de ces compléments indemnités.

M. LHUISSIER ajoute qu'il convient de noter qu'il s'agit ici d'estimations. Les provisions sont

plus importantes en raison du retard de versement, et ces données ont été ajustées en fonction des versements réellement effectués.

M. BOUVET souligne l'intérêt des commissaires aux comptes pour ces questions de provisions.

M. ALLAUME aborde ensuite la page 13 du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux passifs sociaux. Ce tableau met en évidence, au niveau des charges brutes, une ligne concernant les congés payés basée sur le reliquat de congés dans l'application Ohris et rapporté à une provision de 17 000€ au niveau des charges brutes. M. ALLAUME souhaite ainsi voir clarifier le lien entre les congés payés et le CIA.

M. BOUVET explique qu'il n'y a pas de corrélation entre les lignes et les colonnes. Il reconnaît que cette présentation peut prêter à confusion et propose de revoir ce document pour l'année prochaine.

Le Président remercie M. BOUVET pour ses explications qui facilitent la lecture du compte financier pour les administrateurs.

M. AUTISSIER exprime son étonnement face à la surestimation du taux d'exécution et estime que ce type de pratique justifie et favorise la réduction des dotations.

Le Président approuve totalement l'intervention pertinente de M. AUTISSIER. Il explique que cela découle d'une construction budgétaire facultaire selon laquelle chaque composante, service ou laboratoire défend son budget en considérant que le budget de l'université est la simple concaténation de ces budgets. Après avoir illustré ses propos par plusieurs exemples concrets, le Président admet un véritable travail à mener pour être plus raisonnable, non pas en terme de diminutions des dépenses ou des actions, mais en terme de prévisions. Les budgets doivent être ajustés en fonction des besoins et de la capacité à réaliser les projets. Le fait d'avoir un solde budgétaire positif aussi élevé chaque année place l'établissement dans une situation où il ne peut légitimement demander des moyens supplémentaires.

Cela ne signifie pas que l'établissement ne peut pas en demander, mais cela l'oblige à trouver d'autres arguments pour convaincre.

M. BOCHE regrette de constater une nouvelle fois un excédent budgétaire avec un solde nettement positif et ce malgré une prévision négative. Bien que l'écart de prévision de 13 Millions d'Euros, comme l'a souligné le Président, soit moins important que celui de 2022 (où l'établissement avait dépassé les 17 Millions d'Euros), ce montant reste néanmoins élevé.

M. BOCHE rappelle d'ailleurs que le budget initial présenté fin 2022 prévoyait un déficit budgétaire de près de 5 Millions d'Euros : l'écart important entre ces prévisions initiales et le compte financier actuel est notable. Il est également pertinent de noter une détérioration de la situation financière de l'établissement, avec un résultat positif de plus de 2,3 Millions d'Euros, divisé par 2,5 par rapport à 2022, une capacité d'autofinancement réduite d'un tiers (6,9 Millions d'Euros), ainsi qu'une légère diminution de la variation de fonds de roulement et de la trésorerie. La sous-consommation des crédits de paiement à hauteur de 9 Millions d'Euros confirme un dysfonctionnement majeur au sein de l'Université d'Orléans. M. BOCHE mentionne notamment un déficit d'1 Million d'euros au schéma d'emplois Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé (BIATOSS), attribué à « une augmentation du nombre de contractuels sur des postes qui n'ont pas réussi à être pourvus par des personnels titulaires », comme expliqué dans le rapport. L'Université ne parvient, en d'autres termes, pas à réaliser les dépenses salariales estimées en raison d'un manque d'attractivité de l'établissement (dénoncé à plusieurs reprises par la FSU), ainsi que des départs massifs de titulaires compensés principalement par des personnels précaires moins rémunérés. Contrairement aux arguments avancés par le Président, la FSU estime que la non-consommation d'une partie des crédits de fonctionnement demandés par les composantes et les services centraux ne résulte pas d'erreurs de prévision ou de prudences

excessives, mais plutôt d'une juste estimation du minimum nécessaire pour remplir les missions de service public.

M. BOCHE illustre ses propos par un exemple récent très précis : le Président a récemment communiqué aux chefs et responsables de services concernant les travaux pour l'année 2024, indiquant que 300 demandes de travaux avaient été émises par les composantes et les services cette année. Il est précisé que l'Université n'est évidemment pas en mesure de réaliser l'ensemble de ces demandes, compte tenu des suppressions de postes dans les filières techniques et des difficultés de recrutement rencontrées. En dehors des travaux essentiels en matière de sécurité et d'accessibilité, la plupart de ces travaux ne seront, par conséquent, pas engagés en 2024 afin de se consacrer à la réalisation des travaux non réalisés en 2023, voire 2022. Cet exemple démontre qu'il s'agit bien d'un problème structurel d'emplois de personnels BIATOSS vacants et de compétences manquantes au sein de l'établissement, et non d'erreurs de prévision ayant conduit à cette situation. Face à un gouvernement désireux de contraindre les dépenses publiques, la FSU demande, comme l'année dernière et de manière urgente, un premier budget rectificatif pour affecter ce solde budgétaire excédentaire de 12 Millions d'Euros, afin d'éviter de nouvelles diminutions de dotations ministérielles et pour limiter la pression interne en terme de masse salariale.

Le Président se dit perplexe sur la compréhension du solde budgétaire. Il rappelle qu'un solde budgétaire correspond à la somme des entrées et sorties sur une année civile et que ce solde ne s'affecte pas. Le Président suppose qu'il y a une confusion avec le fonds de roulement. Concernant l'attractivité de l'établissement, le Président répète que cette question relève de deux sujets distincts. D'une part, l'attractivité de la fonction publique, avec une augmentation significative des postes de titulaires vacants, comme l'a récemment souligné un article du Monde portant notamment sur la situation des universités parisiennes. D'autre part, l'attractivité spécifique de l'établissement, qui dépend de sa propre communication : plus nous mettons en avant nos réussites, plus nous suscitons l'intérêt. Ce dernier constat appelle à une action collective. En ce qui concerne les travaux, le Président reconnaît les difficultés évoquées mais invite à regarder au-delà de l'établissement en analysant, par exemple, les chantiers de la Métropole, qui bénéficient à la fois de ressources et d'une forte attractivité.

Pourquoi observe-t-on un ralentissement ? Parce que les entreprises ne répondent pas aux appels d'offres. Une situation similaire se présente à l'Université d'Orléans. Les retards ne peuvent pas être uniquement attribués à des questions de ressources humaines et financières, l'aspect économique doit également être pris en compte. Le Président reconnaît ensuite que l'université n'a pas la capacité humaine ni financière de répondre à l'ensemble des 300 demandes de travaux. Il incombe donc à la gouvernance de prioriser ces demandes afin d'atteindre un taux d'exécution de 100% et d'éviter un solde budgétaire excessif. Il souligne également que ce n'est pas le nombre total de postes qui pose problème, mais plutôt le nombre de postes vacants : l'Université aurait une capacité bien différente si tous les postes étaient pourvus. La réalité est cependant différente et risque de perdurer. Il est donc nécessaire d'intégrer l'existence de ces postes vacants et de réduire en conséquence la capacité de réalisation dans les prévisions budgétaires. Il est impératif de dépasser la logique déployée depuis plusieurs années tout en continuant à plaider auprès du Ministère pour des dotations adéquates.

M. BOCHE souhaite revenir sur la question de l'attractivité, notamment celle des personnels BIATOSS. Il est d'avis que l'Université d'Orléans ne devrait pas être comparée à la situation des universités parisiennes. Il fait référence à l'article du Monde cité par le Président et aux échanges qu'il a eu avec d'autres représentants d'universités. Selon lui, la situation de l'agglomération parisienne est particulière en raison du coût élevé de la vie. Le problème ne réside pas tant dans le fait que les collègues quittent les universités pour rejoindre d'autres administrations publiques, mais plutôt dans le fait de quitter la région parisienne. M. BOCHE estime que le déficit d'attractivité de l'Université d'Orléans n'est pas tellement lié à son image

publique, qu'il ne considère d'ailleurs pas aussi négative que cela, à l'exception des affaires judiciaires impliquant certains Présidents précédents de l'Université. Ce qui entre en jeu dans le départ massif de personnel est le différentiel indemnitaire entre les titulaires et les contractuels par rapport à l'administration de l'éducation nationale ou d'autres administrations. Ces départs ne sont malheureusement pas compensés en raison de ce différentiel de rémunération. C'est sur ce point que la FSU a souhaité alerter, soulignant que les départs s'accroîtraient si l'établissement continuait dans cette voie. C'est pourquoi on observe une augmentation de 100 contractuels BIATOSS en 5 ans. En ce qui concerne la difficulté rencontrée dans les marchés, M. BOCHE souhaite évoquer le cas de Madeleine et le fait que la grande majorité des lots de la Métropole n'ont pas trouvé preneur pour la rénovation de la future UFR DEG. Ceci est dû, non seulement à la situation économique, mais également aux choix d'allotissement opérés par la Métropole, rendant la réponse de nombreux grands groupes plus complexe. M. BOCHE partage son expérience en tant qu' élu municipal d'une commune de l'Agglomération, soulignant qu'il n'a eu aucun mal à trouver des entreprises pour réaliser des travaux dans un groupe scolaire, et ce, tout en respectant les enveloppes budgétaires. Il souligne ainsi que la question des entreprises n'est pas la seule à considérer, mais aussi le *timing* des demandes, la constitution et la construction des lots, ainsi que le suivi technique de ces projets complexes à mettre en œuvre. Se baser uniquement sur l'exemple de Madeleine ne permet, par conséquent, pas d'estimer correctement les difficultés rencontrées. En conclusion, M. BOCHE estime qu'il est urgent d'envoyer d'autres signaux aux collègues BIATOSS pour freiner les départs des titulaires, apaiser les inquiétudes des personnels contractuels quant à leur avenir, et rassurer l'ensemble des membres de l'établissement sur la manière de fonctionner si l'on ne parvient pas à sortir de cette spirale entraînant une diminution continue du nombre de personnels administratifs et techniques titulaires, avec de plus en plus de recours aux contractuels, alors même que l'université manque de postes pour remplir ses missions de manière adéquate.

Le Président tient à rassurer sur les excellentes compétences des contractuels : leur recrutement n'implique en aucune façon une diminution des compétences ou des capacités de l'établissement.

Selon lui, la question ne se pose pas en termes de statut (titulaire ou contractuel), mais plutôt en termes de compétences nécessaires pour accomplir les missions qui leur sont attribuées. La véritable difficulté réside donc dans le maintien des collaborateurs compétents aussi longtemps que possible, ce qui renvoie à la question de la pérennisation de leur emploi plutôt qu'à celle de la titularisation, étant donné que l'attrait de la fonction publique est en déclin et que le nombre de postes titulaires est en baisse. En ce qui concerne l'attractivité, le Président précise que les administrateurs se sont récemment positionnés sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) lors duquel le manque d'attractivité et le déséquilibre entre les catégories B et A ont été mis en évidence. Il tient à souligner l'arrivée d'une nouvelle Directrice des Ressources Humaines, issue de la Préfecture, ce qui constitue un signe intéressant d'attractivité. Pour revenir sur le compte financier, le Président met en avant la hausse de la masse salariale liée à l'indemnitaire, qui découle d'une décision de l'établissement. Il est ainsi incorrect de considérer qu'il n'y a pas eu de prise de décision politique de la part de l'établissement sur ce sujet. Il convient toutefois de reconnaître que les résultats de ces actions ne sont pas immédiats et il est désormais essentiel de travailler à la fidélisation des collègues recrutés. Le Président informe également du travail en cours concernant la gestion des personnels contractuels. Il affirme être convaincu que l'université ne parviendra pas à fidéliser ces personnels tant qu'elle n'adoptera pas une véritable politique de cédésation.

Le Président soumet le compte financier 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	6
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le compte financier 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président soumet l'arrêté des comptes de l'exercice 2023 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'arrêté des comptes de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président soumet les tarifs au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres - 2023-2027

Le Président rappelle tout d'abord que les Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens ont été introduits depuis 2018 pour développer des discussions entre la gouvernance et les directions de composantes. Il est question de répartir ces présentations sur plusieurs séances. La séance de ce jour permettra la présentation des CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres, de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges et de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques (ST).

Le Président invite M. SEKKO à présenter le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie M. SEKKO pour sa contribution et rappelle que l'IUT de Chartres avait longtemps été perçu comme étant surdoté. Il souligne son appréciation de la perspective présentée par M. SEKKO, qui envisage désormais l'IUT non pas comme surdoté, mais comme sous-actif. Le Président salue la nouvelle impulsion initiée par M. SEKKO, qui a accepté le défi de diriger l'IUT, et se réjouit des changements amorcés.

M. NEDJAI demande sur quelles bases l'IUT s'est appuyé pour instaurer une licence en « Intelligence Artificielle - Robotique – Informatique » et si des études préalables du bassin d'activité ont été réalisées.

M. SEKKO précise que Chartres est le second bassin économique de la Région Centre-Val de Loire, ce qui implique la présence de nombreuses entreprises industrielles dont une entreprise en forte croissance et qui envisage d'investir plus de 2 Milliards d'Euros dans les trois années à venir sur fonds propres. M. SEKKO rappelle également que l'intelligence artificielle prend, par ailleurs, de plus en plus d'ampleur dans les pratiques. En qualité de représentants de l'enseignement supérieur, M. SEKKO est convaincu de la responsabilité des universitaires à démontrer leur rôle moteur dans le développement territorial. C'est donc dans le cadre de la demande formulée par les entreprises que l'IUT porte le développement de formations spécialisées pour attirer davantage de lycéens vers les filières correspondant aux besoins économiques du territoire.

M. ALLAUME constate qu'il était question d'une soutenabilité et d'une menace en terme de faiblesse des enseignants-chercheurs et personnels BIATSS non pourvus dans les documents transmis en terme de dynamique de ressources humaines avec des augmentations de CDD, ainsi qu'un objectif qui suggère que l'ensemble des 30 enseignants et des 13 personnels agents BIATSS ne serait pas pourvu. M. ALLAUME souhaite donc comprendre dans quelle mesure ces difficultés pourraient compromettre ou compliquer la réalisation des projets envisagés.

M. SEKKO indique qu'il compare souvent la relation entre l'IUT et l'Université d'Orléans à celle de la France avec l'Europe, soulignant que parfois l'université semble créer des obstacles pour l'IUT. Il affirme cependant que l'université est une solution pour l'IUT. M. SEKKO met en avant le fait qu'il n'a pas rencontré de problèmes majeurs dans ses interactions avec la gouvernance. Malgré le nombre croissant de postes BIATSS en contrat à durée déterminée à l'IUT, il assure que la gouvernance n'a jamais entravé l'organisation de concours de recrutement et que les membres du personnel qui souhaitent en bénéficier ont toujours reçu un soutien approprié.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'une difficulté à laquelle l'IUT de Chartres est confronté, similaire à celle de l'Université d'Orléans mais amplifiée. Cette situation implique qu'en raison de la taille réduite du site, il n'y a jamais deux personnes affectées à une même mission (comme les travaux pratiques), ce qui complique immédiatement le fonctionnement en cas d'absence et nécessite une grande réactivité en cas de mobilité.

La question ne se pose ainsi pas tant en terme de nombre de postes que de leur vacance effective. Le Président constate, par exemple, une dynamique de recrutement plus forte pour les contrats à durée déterminée que pour les postes titulaires.

M. BOCHE revient sur les données présentées à la page 13 du document fourni concernant la baisse du nombre d'équivalents temps plein, qui est passé de 17 en 2018 à 13 aujourd'hui représentant ainsi une perte d'environ 25%. Il exprime son scepticisme quant à cette présentation.

Le Président mentionne deux facteurs qui expliquent la situation de l'IUT de Chartres évoquée par M. BOCHE. Il fait, d'une part, état d'une baisse du nombre de postes au niveau du plan de retour à l'équilibre visant à équilibrer le taux d'encadrement par étudiant qui était supérieur à la moyenne des autres IUT. Le Président mentionne, d'autre part, la vacance des postes. Cette diminution du nombre d'équivalents temps plein résulte de la conjonction de ces deux phénomènes.

Le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres est adopté à l'unanimité.

3. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges - 2023-2027

Le Président invite M. VIEYRES à présenter le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie M. VIEYRES pour la présentation d'un IUT également très dynamique qui a toujours de beaux projets et continue à développer des projets innovants. Il souligne également que les projets « Boost and Bridge » et « Pyrotechnique » ont été intégrés dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) envoyé au Ministère et pour lequel la rencontre se tiendra début avril. Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

Mme MATHIEU se dit surprise quant à la capacité de l'IUT à faire coexister des licences professionnelles aux côtés des BUT, étant donné que la réforme devait être mise en œuvre à moyens constants. Elle souhaite savoir comment l'IUT a réussi à accomplir cet exploit.

M. VIEYRES explique que, avant la réforme, l'IUT proposait 11 licences professionnelles, toutes fusionnées avec l'ensemble des BUT pour former six formations distinctes.

Les trois autres licences professionnelles restantes sont des programmes pour lesquels il n'était pas nécessaire de modifier les ressources humaines prévues initialement (comme les programmes en alternance, ceux nécessitant l'intervention des collectivités ou ceux dispensés principalement en distanciel, par exemple). Cette gestion globale a permis de préserver ces formations. M. VIEYRES souligne le succès de ces programmes, caractérisés par des étudiants très motivés et des performances excellentes, sans nécessiter de moyens supplémentaires et en maintenant des effectifs constants.

Le Président ajoute que l'enquête menée par le Ministère auprès des IUT pour l'attribution éventuelle d'une dotation complémentaire prend en compte l'offre de formation, en excluant les aspects liés au suivi des stages, à l'apprentissage, notamment et se concentre uniquement sur le volume d'heures d'enseignement. Selon cette approche, un IUT est considéré en difficulté lorsque moins de 50% de ce volume d'heures est assuré en heures de service par des enseignants titulaires. D'après ces critères, les IUT de l'Université d'Orléans semblent bien dotés, à l'exception d'un IUT qui se situe légèrement en dessous du seuil. Le Président remet en question la pertinence de ce calcul. Il souligne que le Vice-président Formation et Vie Universitaire a veillé à ce que chaque IUT dispose du même cadre pour mettre en œuvre la réforme, tout en maintenant un volume horaire constant. Les résultats n'ont pas été les mêmes selon les choix organisationnels des IUT.

M. NEDJAI demande si les collègues du laboratoire PRISME qui travaillent sur l'agriculture de précision et notamment sur la vigne, ont été associés à la licence professionnelle agricole.

M. VIEYRES indique que ce n'est actuellement pas le cas dans la mesure où les risques sont principalement orientés vers le droit et la banque.

M. ALLAUME soulève plusieurs risques en matière de ressources humaines mentionnés dans le document préalable à la séance et souhaiterait connaître les domaines nécessitant une attention particulière. Il souligne également que l'IUT de Bourges est désigné dans le document comme un « mini campus », ce qui lui rappelle une politique de site antérieure visant à transformer le site de Bourges en un seul petit établissement géré de manière globale. Cette stratégie est-elle toujours d'actualité ?

Concernant la première interrogation de M. ALLAUME, M. VIEYRES explique que les difficultés de recrutement sont principalement dues à des contraintes géographiques. Ces difficultés ne sont pas attribuables au laboratoire de recherche, car le site dispose de laboratoires locaux dans les domaines des sciences et techniques. Sur une dizaine de candidats, environ un exprime des hésitations à venir sur le site. Quant à la notion de "mini campus", M. VIEYRES précise que l'IUT doit fonctionner de manière autonome pour répondre efficacement aux besoins en terme de réactivité. Il souligne cependant que les services centraux sont disponibles pour les soutenir si nécessaire.

Le Président ajoute que l'université de Bourges existait il y a quelques temps sous la forme d'une faculté de droit. Concernant la notion de « mini-campus », le Président ajoute l'importance de visiter les sites pour mieux comprendre leur fonctionnement. L'IUT de Bourges, du fait de sa configuration géographique, peut être qualifié de "mini-campus", regroupant plusieurs bâtiments sur un même site, avec des équipements tels qu'une bibliothèque et un restaurant universitaire. Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un campus au sens strict, car seule une composante y est présente. Le Président explique que l'idée initiale de créer un campus de proximité a évolué, car malheureusement, la partie Droit-Économie-Gestion, en particulier la partie Droit, n'est pas située sur le site même, mais à 10 minutes en voiture. Il souligne également que l'INSPE et l'INSA, voire le CREPS, sont géographiquement proches, ce qui a conduit à déplacer cette idée à l'échelle de la Convention de Coordination Territoriale avec l'INSA de Blois et l'Université de Tours. L'objectif est de développer une vision de la vie étudiante par ville, indépendamment de l'établissement d'origine de l'étudiant.

Le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le CIOM de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges est adopté à l'unanimité.

10. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et techniques - 2023-2027

Le Président invite M. PALLU à présenter le CIOM de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME remarque une baisse significative du nombre de personnels BIATSS (6 sur 84) concernant les Branches d'Activités Professionnelles (BAP) A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), B (sciences chimiques et sciences des matériaux) et C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique) (voir tableau 6 bis page 21) et souhaite comprendre les raisons de cette diminution abrupte.

Le Président soulève un nouveau problème lié aux postes vacants et suggère d'analyser ces données pour déterminer s'il s'agit principalement de postes vacants dus à des départs à la retraite, par exemple, ou à d'autres raisons. Il rappelle qu'il convient d'interpréter ces données avec prudence, car certaines d'entre elles datent de décembre tandis que d'autres datent de juin 2023.

M. THANY regrette les dédoublements de postes sur certaines missions, en particulier dans le domaine de la communication, et propose d'affecter davantage de missions sur le service de communication de l'Université. Il suggère également de discuter des projets de fusion du pôle biologie-biochimie avec les directeurs de laboratoires concernés.

Le Président souligne qu'un véritable débat devra probablement être mené après l'année 2024, lorsque les administrateurs devront se prononcer sur la création de la faculté de médecine. Cette création nécessitera inévitablement l'intégration des personnels hospitalo-universitaires, mais il conviendra également de réfléchir au positionnement de certaines activités en biologie, sciences du vivant voire même en chimie. Ces aspects devront être examinés et anticipés afin de finaliser le projet de manière efficace.

M. THANY précise être d'accord avec l'approche exposée par le Président mais insiste sur l'importance de construire cette approche en lien avec les laboratoires actuels pour leur permettre de se positionner.

Le Président confirme que ce positionnement doit être discuté avec les collègues et les laboratoires, ainsi qu'avec les instances de l'université, notamment la commission recherche et la CFVU en premier lieu, puis le Conseil d'Administration, afin d'intégrer l'ensemble des périmètres. Il espère que l'Université disposera du temps nécessaire pour finaliser ces discussions.

M. PALLU rappelle que la période de conception des maquettes pédagogiques a été une période de stress intense. Il ajoute avoir prévenu les collègues des départements de biologie et biochimie afin de lancer les questionnements. Sur l'aspect Valorisation, Communication, International et Insertion, M. PALLU ajoute qu'il n'y a pas uniquement des aspects en terme de communication qui seront développés mais également tout un aspect développement de l'axe partenariats et notamment toute la partie pitch métiers chimie, à l'instar de ce qui est réalisé par M. RICHARD et Mme MAITRE.

Le Président indique être en accord avec M THANY concernant la nécessité de trouver une articulation intelligente avec les services centraux et le service communication, notamment. Selon le Président, la solution ne réside ni dans une centralisation totale, ni dans l'attribution complète de la compétence aux composantes. Il est, en effet, essentiel de trouver un point d'équilibre juste, notamment pour répondre à des besoins spécifiques.

Le Président soumet le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le CIOM de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

11. Délibération relative aux conditions d'attribution et au barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des hospitalo-universitaires

Le Président précise tout d'abord que l'Université n'est actuellement pas en capacité d'analyser ces dossiers, il est donc proposé de recourir aux CNU santé pour l'évaluation des dossiers et leur classement ainsi qu'un barème pour ces primes. Le Président présente ensuite le projet relatif aux conditions d'attribution et au barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des hospitalo-universitaires.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à la demande de précisions de M. THANY, la Présidente du Conseil Académique précise que l'idée est effectivement d'attribuer les primes à tous les dossiers correspondant aux 20% premiers. Concernant les 30% suivants les primes seront accordées aux dossiers remplissant les critères proposés par la Commission Recherche. Mme AVETTAND-FENOEL, membre invité à la Commission Recherche, avait ainsi expliqué le fonctionnement des CNU pour éclairer la Commission Recherche.

Le Président soumet les conditions d'attribution et le barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des hospitalo-universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les conditions d'attribution et le barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des hospitalo-universitaires sont adoptées à l'unanimité.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

12. Délibération relative au calendrier universitaire 2024-2025

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie universitaire, à présenter le projet de calendrier universitaire 2024-2025. Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. CLOISEAU se fait porte-parole de tous les collègues de l'UFR LLSH qui ne voient pas la pertinence de commencer les cours le 2 septembre. Il estime, par ailleurs, qu'une pause consacrée aux révisions avant la semaine de Noël n'a pas de sens, étant donné que cette semaine est largement consacrée aux contrôles continus et aux examens en Régime Spécial d'Études (RSE), qui ne nécessitent pas de semaine de révisions. M. CLOISEAU souhaite donc savoir dans quelle mesure le Conseil de Gestion de l'UFR LLSH pourrait envisager un aménagement à ce sujet.

M. RINGUEDE indique que cette proposition a déjà été débattue en CFVU. Le point de vue exprimé par M. CLOISEAU représente une demande récurrente de l'UFR LLSH, visant à résoudre les problèmes réguliers de réajustement du nombre de groupes de travaux dirigés. Ce réajustement intervient en raison d'un nombre supérieur de groupes nécessitant une réévaluation des groupes précédemment évalués en juillet. Ce système engendre une confusion préjudiciable en septembre.

M. CLOISEAU explique que les inscriptions tardives compliquent, en effet, la définition des groupes dès le mois de septembre.

M. RINGUEDE explique que si de nombreux contrôles continus sont programmés en fin de semestre, il serait envisageable de considérer ces semaines comme des semaines de cours. Cela est cependant réalisable uniquement si la formation est évaluée en contrôle continu intégral.

M. AUTISSIER souhaite aborder un cas très personnel. Il indique, en effet, ne jamais avoir

bénéficié de semaine de révision lors de sa licence d'histoire et estime relativement pertinent d'organiser des partiels début janvier ou fin décembre. Il souhaite, toutefois, comprendre pourquoi une semaine de révision n'a pas été prévue pour le second semestre.

M. RINGUEDE précise que cette semaine n'a pas été prévue dans la mesure où les examens ont été organisés juste après la pause pédagogique. Il regrette ce débat récurrent et explique qu'il serait compliqué de prévoir un autre schéma.

M. AUTISSIER rappelle que ce sujet a été largement débattu lors de la réforme des « Ajournés Autorisés à Composer » (AJAC). Il avait été convenu à ce moment-là que la suppression de ce statut permettrait aux étudiants de disposer de davantage de semaines de révisions. Le non-respect de cet accord contraint M. AUTISSIER à ne pas voter en faveur du calendrier proposé.

M. RINGUEDE rappelle que les élus de la CFVU ont demandé que la semaine du 9 au 13 décembre soit indiquée comme une semaine de révisions qui pourrait être ajustée, sous réserve de l'accord préalable du Vice-président formation et vie universitaire.

Mme MAUCLAIR demande quel type d'examens seraient, dans ce cas, envisageables. Elle considère ces méthodes comme anormales et estime qu'il serait préjudiciable d'organiser des cours pendant ces semaines.

M. RINGUEDE confirme qu'il ne sera pas possible de placer des cours pendant la semaine du 9 au 13 décembre. Pour les enseignements qui sont évalués en contrôle continu uniquement, il est toutefois possible d'accepter l'idée que le dernier contrôle continu puisse avoir lieu sur cette période.

M. JONEL BASSADILA réagit sur l'organisation de cette semaine et demande si des dispositifs sont mis en place pour veiller au respect des indications et des dispositions à respecter sur la non proposition de placer des examens sur cette période.

M. RINGUEDE précise que tous les calendriers sont transmis aux scolarités et qu'il ne sera pas possible d'ajuster ces semaines sans l'accord préalable du Vice-président Formation et Vie Universitaire. Il rappelle que les calendriers engagent les scolarités qui sont tenues de respecter leurs dispositions. M. RINGUEDE rappelle, par ailleurs, qu'il existe peu de formations dispensées en contrôle continu intégral.

M. AUTISSIER remarque que la semaine des vacances de Pâques est notée comme comprenant à la fois des cours et des examens.

M. RINGUEDE précise qu'il pourrait, en effet, s'agir de sessions de rattrapage, mais il souligne par ailleurs que combiner les deux n'est pas une bonne pratique. Il explique que cette mention est simplement une mesure de précaution proposée.

En l'absence de remarque, le Président soumet le calendrier universitaire 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	14
Contre :	5

→ **Vote du Conseil** : le calendrier universitaire 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

13. Délibération relative à l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie universitaire, à présenter le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération relative aux modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2024-2025

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie universitaire, à présenter le projet de modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2024-2025. Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. AUTISSIER souhaite savoir comment promouvoir davantage le dispositif afin d'augmenter le nombre de demandes d'exonération.

M. BOCHE, intervenant en tant que représentant de la Direction des Étudiants et de la Vie Étudiante (Service de la Vie Associative et de la Citoyenneté Étudiante), exprime ses préoccupations quant au faible nombre de demandes de remboursement des droits d'inscription, comparé à la centaine effectuée pendant la crise sanitaire. Une décision a donc été prise lors de la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) pour lancer une campagne d'information ciblée sur les étudiants concernés, notamment les étudiants extra-européens et ceux ayant des revenus similaires à ceux des boursiers français. Ce travail sera accompagné d'une évaluation du dispositif en place dans le but de le rendre plus accessible. M. BOCHE décrit des situations similaires pour lesquelles le dispositif doit être évalué puis simplifié.

M. RINGUEDE indique avoir sensibilisé les associations étudiantes cette année afin qu'elles s'impliquent davantage dans cette problématique. Il précise également être conscient des difficultés rencontrées par les étudiants.

En l'absence de remarque, le Président soumet les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2024-2025 sont adoptées à l'unanimité.

15. Délibération portant renouvellement de la convention de double diplomation en licence économie avec l'université de Sfax (Tunisie)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie universitaire, à présenter le projet de renouvellement de la convention de double diplomation en licence économie avec l'université de Sfax (Tunisie).

M. RINGUEDE souhaite apporter quelques corrections par rapport au document initialement transmis. La première correction concerne l'annexe 1 (pages 12 et 13), qui présente le tableau des enseignements pour les étudiants français et tunisiens. Il convient de mettre deux options au choix dans le premier semestre, et non une seule. Il en est de même pour le semestre 3, où il faut lire 1 option au choix au lieu de deux. La seconde correction concerne la maquette des collègues tunisiens sur laquelle il convient de supprimer la référence à un choix « optionnel » (pages 14 et 15), et où il manquait certains ECTS au semestre 4.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs. En l'absence de remarque, le Président soumet le renouvellement de la convention de double diplomation en licence économie avec l'université de Sfax (Tunisie) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le renouvellement de la convention de double diplomation en licence économie avec l'université de Sfax (Tunisie) est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. CLOISEAU souhaite aborder les problèmes posés par la fermeture du restaurant Universitaire (RU) du Lac.

Le Président signale que ce sujet a été largement abordé en conseil des directeurs de composantes. Il s'agit d'un problème sérieux et M. FLIOU, nouveau directeur du CROUS, a été alerté : un échange à ce sujet est prévu le 27 mars 2024. Le Président a déjà indiqué au Directeur du CROUS la nécessité d'élaborer rapidement des solutions, telles que la mise à disposition de quelques salles à midi. Cette solution nécessiterait cependant la présence de personnels du CROUS pour l'entretien des salles et des équipements. Le Président évoque une autre possibilité, celle d'utiliser l'Agora, qui n'offre cependant pas suffisamment de débit. Cette réunion, en présence des membres du personnel du CROUS et des représentants de l'Université, est prévue pour explorer les différentes options pour surmonter cette difficulté. Le Président exprime néanmoins sa surprise quant au fait que rien n'ait été anticipé à ce sujet.

M. BOCHE rappelle que le CROUS connaît un afflux massif d'étudiants dans toute la France depuis la levée du confinement et la mise en place du repas à un euro pour les étudiants boursiers. Il ajoute que cette situation est tout à fait normale mais regrette que la décision de réduire le nombre de places assises pour servir un repas complet ait été prise par le CROUS d'Orléans-Tours qui pense s'en sortir en proposant une sandwicherie. Cette décision a cependant entraîné une saturation du restaurant universitaire du Forum, rendant la situation encore plus difficile. M. BOCHE doute de la pertinence des choix qui ont été faits bien qu'il comprenne la volonté de mettre en place une cuisine centrale pour fermer les cuisines individuelles dans chaque restaurant universitaire afin de réaliser des économies de personnel. Il signale, par ailleurs, que cette même cuisine devra également desservir les restaurants universitaires de Chartres et de Blois.

Le Président rappelle que la fermeture du RU du Lac n'est pas définitive et que des discussions devront avoir lieu lorsque la question de la fermeture du Forum sera abordée. La situation actuelle montre clairement que le plan prévu ne répond pas de manière adéquate à la problématique. Il souligne également d'autres sujets susceptibles de créer des tensions, notamment le fait que le CROUS semble avoir négligé la question de l'entretien de la voirie, qui relève de la responsabilité de l'Université d'Orléans, et sur laquelle les camions passeront en permanence. Le CROUS semble avoir supposé que le déménagement de l'UFR DEG vers le site Madeleine entraînerait un départ de 4 000 étudiants du campus, sans tenir compte de l'arrivée de la faculté de médecine, entre autres. Il a donc été nécessaire de convaincre le CROUS qu'il ne s'agissait pas d'une diminution de 4 000 étudiants, et qu'il fallait également prendre en compte la faculté de médecine et les INSPE. Le Président rappelle que la décision du CROUS avait été actée au moins un an et demi avant la décision du Premier Ministre Jean Castex concernant la médecine à Orléans, ce qui a entraîné des problèmes de synchronisation entre les deux établissements. Le CROUS n'a visiblement pas tenu compte des multiples avertissements du Président concernant la chronologie des projets. Le Président précise que l'Université est en train de rechercher des alternatives en dehors du CROUS en mettant notamment en place des foodtrucks. Il reconnaît cependant que cela ne résoudra que partiellement le problème, d'autant plus que les foodtrucks existants ont exprimé leur réticence à changer d'emplacement de peur de subir les conséquences d'un changement d'habitude des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND